

**CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR
ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION**

Recrutement externe sans concours (concours direct)

Conditions générales d'accès
aux concours ITRF de catégorie

C

- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction
- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France

Conditions particulières d'accès
aux recrutements externes sans
concours (concours directs)
d'Adjoint technique de
recherche et de formation

- Pas de condition d'âge
- Pas de condition de diplôme
- Pas de condition d'ancienneté de services publics